

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La cheffe de cabinet*

*Paris, le* 05 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a pris connaissance de votre correspondance concernant la situation de l'enseignement du portugais et de vos remarques sur la circulaire du 20 octobre 2015 relative aux nouvelles cartes académiques des langues.

Attentive à votre démarche, la ministre m'a demandé de vous répondre.

L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français est l'une de ses priorités essentielles. Les langues vivantes tiennent en effet non seulement une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais sont également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger.

S'agissant de la langue vivante 1, l'introduction de son apprentissage dès le cours préparatoire à partir de cette rentrée et le maintien des horaires au collège augmenteront l'exposition des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Cet enseignement continu tout au long de la scolarité obligatoire contribuera à élever le niveau des élèves français en langue vivante, à l'oral comme à l'écrit.

La deuxième langue vivante sera quant à elle enseignée à chaque élève dès la classe de cinquième. Son volume d'heures hebdomadaire sera sensiblement augmenté pour tous les élèves qui suivront désormais 7h30 de cours au long de leur scolarité au collège au lieu de 6h actuellement. Tous les élèves bénéficieront par conséquent avec la nouvelle organisation des enseignements au collège de plus d'heures de cours en langues vivantes, quand moins de 11% des élèves de troisième étaient aujourd'hui en section européenne.

La réforme du collège, qui entre en vigueur dès cette rentrée, offre de plus la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes étrangères et régionales dans les enseignements pratiques interdisciplinaires sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes de lycée.

.../...

Monsieur Christophe GONZALEZ  
Président de l'ADEPBA  
Maison des Associations du 14ème - Boîte n°2  
20 Rue Deparcieux  
75014 PARIS

BDC/2016011279/SC/NP

L'objectif de la circulaire du 20 octobre 2015 étant de garantir une pluralité des langues sur notre territoire, il est entendu que le portugais doit bénéficier de ce développement et participe pleinement à cette offre linguistique diversifiée. Pour les cadres académiques, destinataires de cette circulaire et responsables de sa mise en œuvre, chaque fois que le terme générique « langues vivantes » est employé, il comprend le portugais. C'est pour cette raison que cette langue est citée uniquement dès le début de la circulaire. Il est ainsi indiqué et rappelé qu'un effort doit être fait pour toutes les langues à plus faible diffusion dont le portugais.

L'enseignement du portugais est implicitement mentionné lorsque la circulaire indique qu'il convient dès le CP « de proposer un choix de langues vivantes étrangères autres que l'anglais ». Elle indique également l'importance de garantir une diversité linguistique en proposant une offre diversifiée pour la LV2, ce qui implique l'enseignement du portugais. Concernant le développement de l'enseignement du portugais au lycée en LV3, il est précisé que « toutes les langues pouvant faire l'objet d'épreuves au baccalauréat peuvent être enseignées en LV3 », ce qui est le cas du portugais. L'enseignement du portugais au lycée est encouragé puisqu'il est bien indiqué que cet enseignement peut débiter en classe de seconde dans le cadre d'un enseignement facultatif ou d'exploration.

Vous le voyez, le développement du portugais est encouragé aux différents niveaux d'enseignement, tant avec un statut de LV1 que de LV2 et de LV3. Près de 160 écoles proposeront un enseignement du portugais à la rentrée 2016. Un dispositif bi-langue anglais-portugais sera par ailleurs proposé dans près de 50 collèges.

Par ailleurs, des ressources d'accompagnement facilitant la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école élémentaire et au collège sont en cours d'élaboration. Conçues en inter-cycles et en inter-langues, elles traduisent la volonté de promouvoir une approche globale et cohérente de la didactique des langues. Des repères de progressivité et des déclinaisons culturelles par cycle et par langue compléteront cette offre. Un groupe d'experts pour la langue portugaise produit ces ressources qui seront disponibles sur éducol prochainement.

De plus, les programmes d'enseignement de langue et littérature en sections internationales portugaises et brésiliennes pour le collège et le lycée ont été renouvelés et créés en étroite collaboration avec les enseignants de ces sections, des professeurs de portugais, l'Institut Camoes, l'Ambassade du Brésil et l'Inspection générale de l'éducation nationale. Ces sections participent grandement au rayonnement du portugais.

Enfin, dans une perspective plus large et afin de sensibiliser les élèves et leurs familles à l'importance de l'apprentissage des langues vivantes et à la diversité linguistique, le ministère met à leur disposition une campagne d'information qui s'appuie sur le rapport « langues et employabilité ». Différentes enquêtes menées dans ce cadre permettent de disposer d'éléments précis concernant l'analyse des besoins des employeurs français dans le domaine des compétences linguistiques. Le portugais y figure en bonne place (5<sup>ème</sup> sur les 21 langues citées par les employeurs). Des vidéos de témoignages de professionnels permettent également de faire comprendre aux élèves l'atout que représentent les langues ; le portugais dans sa dimension culturelle et internationale y est cité.

Je peux vous garantir l'attachement de la ministre de l'éducation nationale au développement d'une société multiculturelle et plurilinguistique au sein de la communauté européenne. La nouvelle politique des langues vivantes n'est en rien défavorable, comme le montrent les nouvelles cartes académiques des langues, à l'apprentissage du portugais, bien au contraire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Tres cordialement,*

  
Eléonore SLAMA